

# Saint-Seurin-sur-l'Isle (33) : la mairie condamnée en appel pour harcèlement moral

A LA UNE / SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE / Publié le 06/05/2019 à 15h14. Mis à jour à 15h15 par Sylvain Petitjean.

f t in 3 COMMENTAIRES



▲ La municipalité conteste la décision de la cour d'appel de Bordeaux et s'est pourvue en cassation. ©ARCHIVES É. C.

**La cour d'appel de Bordeaux a condamné la mairie à réparer le préjudice subi par un ancien agent, qui se dit victime de harcèlement moral**

« C'est ahurissant ! Nous irons au bout de cette affaire », prévient Marcel Berthomé dont le grand âge, 97 ans, ne freine pas les ardeurs. L'édile de Saint-Seurin-sur-l'Isle, doyen des maires de France, conteste la décision de la **cour d'appel de Bordeaux** qui a condamné sa commune, en début d'année, à verser **5 000 euros à un ancien agent technique**, au titre du préjudice pour **harcèlement moral**. La Ville s'est **pourvue en cassation** il y a quelques semaines.

Le fonctionnaire, toujours en activité, désormais dans une autre commune, veut lui aussi aller au bout du dossier, « pour tous ceux qui n'osent pas parler... »

L'agent a commencé à travailler à Saint-Seurin en 2003. Avec toujours des **appréciations positives**. Jusqu'à ce qu'une querelle de famille, d'ordre privé, finisse par s'inviter dans les relations internes à son service. « En 2011, tout a basculé. »

**La rédaction vous conseille**

- L'aire de grand passage sera prête pour cet été
- Gironde : Bio c'Bon veut construire une grande ferme dans les marais blayais

TOYOTA  
TOUJOURS MEUX TOUJOURS PLUS LOIN

NOUVELLE  
**COROLLA**  
HYBRIDE

**3 500€\***  
DE PRIME À L'HYBRIDE TOYOTA  
SOUS CONDITION DE REPRISE

DÉCOUVREZ L'OFFRE >  
\*Voir mentions légales sur le site.

HYBRID

## Tâches basiques et sanctions

Bien que nommé à un poste à responsabilités pendant cinq ans, le voilà relégué à des tâches comme le désherbage manuel ou le curage d'un fossé à la pelle... Les sanctions commencent à tomber : en juin 2011, une **mise à pied** est annulée quelques jours plus tard, un **avertissement** est prononcé en 2013, et un **arrêté d'exclusion** de trois jours est signé par le maire en 2014.

L'agent évoque « **une mise au placard** » et assure avoir été épié, suivi, au travail et en dehors. Des primes sont supprimées, et sa notation revue à la baisse.

Dans ses conclusions, la cour d'appel relève que « l'agent était encore qualifié de très bon élément dans sa notation afférente à l'année 2013. Puis, dans sa notation au titre de l'année 2014, il était qualifié par le maire de "menteur" et "pervers", et "comme usant de subterfuges pour se faire passer pour une victime" ».

Un **certificat médical** de l'époque attribue l'état anxio-dépressif du fonctionnaire à un **harcèlement professionnel**. Ce qui a permis à la cour de conclure : « **Ces éléments sont suffisants** pour faire présumer l'existence d'un harcèlement moral. »

## Confiance et cohésion

Sans revenir sur la succession de sanctions ou la révision de son poste, Marcel Berthomé rappelle que « la faute initiale qui a provoqué cette suite judiciaire était bien justifiée. Cette personne a insulté son chef de service qui l'a surpris à un endroit où il n'aurait pas dû être. Si on lâche les chevaux, ça peut s'amplifier partout... » Le maire dépeint un climat de confiance et de cohésion qui règne dans ses services et parmi les 165 agents de sa commune.

Le **premier jugement du tribunal administratif**, en 2016, avait annulé l'arrêté portant sur l'exclusion temporaire, mais n'avait pas reconnu le harcèlement moral dont l'agent se disait victime. Plusieurs **témoignages de collègues**, apportés au dossier, sont venus étayer ses propos. « Comme moi, ils ont été menacés par le maire qui a tenté de les intimider dans une de ses colères que tout le monde redoute, agents et élus », assure le fonctionnaire.

« Il a fait pression sur des gens faibles », rétorque Marcel Berthomé qui se défend de toute attitude autoritaire. « Je suis démuné devant la **mauvaise foi de l'intéressé**. Encore une fois, on part de la faute d'un agent et la commune est visée pour harcèlement moral que le tribunal administratif n'avait pas relevé. J'espère que le Conseil d'État rétablira l'équilibre. »

**SUR LE MÊME SUJET**

**3 COMMENTAIRES**

**RÉAGIR**



**BASKMAN33**, Il y a 2 mois - 7 mai 2019 à 11h38

Mr BERTHOME est un dictateur et un politique qui ment comme il respire. Depuis 40 ans, il tient la commune sous son emprise en usant de tous les moyens, y compris la menace et l'insulte. Le personnel et même les élus en sont victimes. Les relations actuelles entre lui et les fonctionnaires de la mairie sont exécrables. Mais, les gens ont peur et le harcèlement continue de sa part ou celle de ses fidèles. En plus, en public, il se vante de faire ce qu'il veut, précisant qu'à son âge les autorités ne feront rien contre lui. Ce n'est pas une situation digne d'une République démocratique.

**ALERTER**

**RÉPONDERE**



**KronosOranos**, Il y a 2 mois - 7 mai 2019 à 00h30

@Sagace Et pourquoi pas ?

**ALERTER**

**RÉPONDERE**



**Sagace**, Il y a 2 mois - 6 mai 2019 à 16h45

Pourquoi préciser l'âge du maire ?

**ALERTER**

**RÉPONDERE**



**TOUS LES COMMENTAIRES**

**VOTRE CORRESPONDANT**



Karine Poullain

Email : libourne@sudouest.fr

Tél : 06.98.97.73.73

Agence : libourne

**PREMIUM**



Sur Web, Tablette et Mobile

- Le journal et ses suppléments
- L'accès aux articles abonnés
- L'Édition du soir
- Le club Abonnés
- Les Formats Longs

MON ESPACE PREMIUM

**LES PLUS**

+LUS

+COMMENTÉS

**43** Vidéo. En plein concert, la chanteuse Jenifer recadre un spectateur qui lui crie d'enlever son short

**25** Des tiques "géantes" se propagent en Europe

**8** Le jeune homme diabétique porté disparu à Saint-André-de-Cubzac a été retrouvé

**9** Un adolescent arrêté pour avoir jeté un enfant de 6 ans du 10<sup>e</sup> étage d'un musée à Londres

**139** Vidéos. Traversée de la Manche en "Flyboard" : Franky Zapata a réussi son défi ce dimanche matin

PUBLICITÉ



Comment se débarrasser des mouches ?

Grands-mères.net